

CHARTRE DE PARTENARIAT
« Fête de la Musique 2023 »

Il est convenu qu'en tant qu'organisat.eur.ice dans le cadre de la Fête de la Musique 2023, je soussigné.e représentant.e de dont le siège social est sis m'engage à respecter les modalités suivantes :

- Avoir dûment complété et fait parvenir les **formulaire de communication** et le **formulaire de programmation** à l'asbl Fête de la Musique, sans quoi ma participation ne pourra être mentionnée lors de la conférence de presse et des différentes actions de communication et diffusion.
- Figurer et être présent.e à la conférence de presse organisée début juin 2023 et dont les détails seront communiqués au courant du mois de mai et a minima 7 jours à l'avance.
- Reproduire obligatoirement les logos de l'asbl Fête de la Musique, du Ministère de la Culture, du groupe Foyer S.A. et ceux de la SACEM et des CFL si possible sur tout support visuel et les mentionner en tant que soutien dans tous supports audio et audiovisuel visant la promotion des manifestations pour lesquelles l'organisation profite du label Fête de la Musique 2023.
- Au cas où l'organisat.eur.ice n'utilise pas l' affiche de la Fête de la Musique personnalisable, son affiche doit recevoir l'aval de la coordination avant toute impression et ceci, dans le but de s'assurer du respect de l'article précédent sur les supports visuels.
- L'organisat.eur.ice s'engage à afficher de manière visible les calicots ou autre supports publicitaires sur chaque site où sont organisés les événements organisés ainsi que les affiches et flyers génériques qui lui seront mis à disposition par l'asbl selon le nombre d'exemplaire demandé ou sans demande précise, selon le nombre que l'asbl lui aura fait parvenir.
- L'organisat.eur.ice s'engage à faire parvenir au moins 5 photos en haute résolution (min. 300 dpi) dont une visualisant les calicots ou autres supports publicitaires fournis d'ici au 21 juillet 2023.
- Lors de publications numériques sur Facebook, Instagram ou tout autre réseau social, l'organisat.eur.ice s'engager à mentionner l'asbl Fête de la Musique et à utiliser le #lxfdlm.

Fait à....., le 2023,

Pour l'a.s.b.l.,

Pour l'organisat.eur.ice,

Madame Vanessa Cum
Présidente



Madame Stéphanie Baustert
Trésorière

